



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1108) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET
COUPERIN A L'ASSOCIATION «LE BANQUET
CELESTE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-338
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président Monsieur Vincent JAUNEAU, dont le siège est situé 8 rue du Dr Regnault 35000 Rennes, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 18 septembre de 8h15 à 16h30 et le 19 septembre 2025 de 9h00 à 17h30 ; dans la salle Couperin, le 15 novembre 2025 de 13h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur Vincent JAUNEAU, dont le siège est situé 8, rue du Dr Regnault, 35000 Rennes, une convention de location de salles, pour un montant de 264,72 € TTC (deux cent soixante-quatre euros et soixante-douze centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 18 septembre de 8h15 à 16h30 et le 19 septembre 2025 de 9h00 à 17h30 ; dans la salle Couperin, le 15 novembre 2025 de 13h00 à 18h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251010-lmc1H13534H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2025
Date de Publication : 10/10/2025